

**Conseil de Paris**  
**Séance du 2, 3 et 4 juillet 2018**

**Délibération 2018 DU 71 Projet d'aménagement Bercy-Charenton**

**Intervention de Catherine Baratti-Elbaz**  
**Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement**

Madame la Maire,  
Mes chers collègues,

C'est une réelle satisfaction de voir aujourd'hui se concrétiser le projet Bercy-Charenton, emblématique pour Paris, pour le 12<sup>e</sup> arrondissement, comme pour la Métropole du Grand Paris.

Cette délibération qui fait entrer le projet en phase opérationnelle est l'aboutissement de plusieurs années de travail et d'échanges approfondis, sous cette mandature, mais aussi les précédentes, au cours desquelles l'élaboration du projet a été enclenchée – et je tiens à saluer nos prédécesseurs au niveau parisien, comme au niveau du 12<sup>e</sup> arrondissement.

Dès 2014, avec l'extension du périmètre de la ZAC à la Porte de Charenton approuvée ici même, nous avons travaillé aux côtés de la SNCF pour aboutir à un projet exceptionnel à l'échelle de Paris, ayant pour vocation l'émergence d'un nouveau morceau de ville à la croisée des quartiers existants de Bercy et de la Vallée de Fécamp, du Bois de Vincennes et de la Ville de Charenton-le-Pont, ville mitoyenne que nous avons associée à chaque étape de l'élaboration de ce projet.

A chaque étape, nous avons écouté et pris en compte les remarques des habitants et des acteurs. Il a d'ailleurs beaucoup évolué au fil du temps.

Ainsi, une phase de concertation très riche s'est tenue au printemps 2015, autour d'une dizaine de rendez-vous, rassemblant des centaines d'habitants, conseillers de quartier, associations, curieux et désireux de s'impliquer pour l'avenir de ce secteur. Cette participation importante s'est renouvelée au moment de l'enquête publique de l'automne 2016 qui a abouti à un avis favorable du commissaire enquêteur, déclarant le projet d'intérêt général ; et à l'issue de laquelle, nous avons tenu compte des expressions, en réorientant le projet notamment sur le secteur Léo Lagrange, abandonnant par exemple l'intention d'y construire des logements.

Bercy-Charenton recréera des liaisons essentielles pour l'arrondissement, dont certaines parties sont aujourd'hui isolées en partie. Demain, les habitants s'affranchiront de la coupure urbaine que représente le faisceau ferroviaire, grâce à la mise en place de la passerelle dite « Nicolai » reliant les quartiers de Bercy et de Vallée de Fécamp. La rue Baron le Roy sera prolongée jusqu'à Charenton-Le-Pont, constituant la future artère principale du quartier et attendu majeur du projet par les habitants de Paris, de Bercy comme de Charenton depuis de nombreuses années.

Alors que le Plan Climat a été adopté en novembre dernier, et que la votation citoyenne de mai l'a plébiscité, Bercy-Charenton sera un quartier exemplaire, à bas niveau carbone et s'inscrira dans une démarche de résilience. Entre le parc de Bercy et le Bois de Vincennes, le corridor écologique sera renforcé grâce à la création d'espaces verts, dont un parc de deux hectares et l'aménagement de la petite ceinture en promenade ouverte à tous. Ce projet, c'est aussi, effectivement, de généreux espaces verts et une trame verte nouvelle.

Sur près de 600 000m<sup>2</sup>, nous avons développé une programmation mixte, et équilibrée avec autant de logements que de bureaux afin de favoriser l'émergence d'un quartier vivant de 9 000 habitants et 13 000 emplois. Sans compter les voisins du quartier, métropolitains, touristes, qui viendront profiter des équipements sportifs, des grands espaces verts, de la gare de la Râpée mise en valeur et enfin ouverte au public, de l'offre hôtelière, et des nombreux commerces en pied d'immeubles.

Alors qu'une grande partie des emplois se trouvent aujourd'hui à l'ouest de Paris, le quartier Bercy-Charenton permettra un rééquilibrage vers l'est, en amenant de nombreux emplois dans le secteur tertiaire mais aussi en développant les métiers de la logistique ou de l'artisanat. En effet, première pierre du projet, un hôtel logistique de 17 000m<sup>2</sup> s'implantera le long du boulevard Poniatowski, et sera géré par la SOGARIS, qui vient de livrer un projet similaire très innovant dans le 18<sup>e</sup> arrondissement dans le nouveau quartier de Chapelle Internationale.

Priorité de la mandature, 4 000 nouveaux logements seront livrés afin d'augmenter l'offre dans la Capitale, grâce à un programme de logements familiaux et spécifiques. 25% de l'ensemble de la programmation de la ZAC sera dédiée à du logement social<sup>1</sup>, c'est peu en somme, pour répondre à la demande si importante de Parisien-ne-s désireux de pouvoir rester vivre dans la Capitale et alors que plus de 70% des Parisien-ne-s y sont éligibles. Nous comptons, dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, pas moins de 10 700 demandes de logement, en augmentation malgré nos efforts. Il demeure nécessaire de répondre à ces besoins importants liés aux coûts du privé à Paris. Aujourd'hui, un programme neuf se vend à 12 500

---

<sup>1</sup> 153 900m<sup>2</sup> de logements sociaux sur une programmation totale de 580 000m<sup>2</sup>

euros du m2 dans le 12<sup>e</sup> arrondissement. Ces besoins sont ceux de nos familles, des jeunes couples avec enfants, de nos jeunes, de nos séniors, des foyers modestes mais aussi de la classe moyenne, de nos agents publics (enseignants, personnels soignants, policiers), des cadres moyens, de tous ceux qui forment les « forces vives » de la Ville.

Afin d'accompagner ces nouveaux habitants, mais aussi d'accroître l'offre services pour les habitants des quartiers de Bercy et de Vallée de Fécamp, plusieurs équipements publics seront implantés. 200 places en crèche seront créées, ainsi que 38 classes d'élémentaire et de maternelle. Nous rénovons aussi des écoles existantes, nous construirons un collège sur le boulevard Poniatowski, probablement partagé avec la commune de Charenton, deux gymnases et un équipement culturel.

Si nous avons souhaité prendre en compte la remarque de la Commission d'enquête publique de ne pas construire de logements sur le secteur Léo Lagrange, nous maintiendrons l'investissement initialement prévu concernant le centre sportif. Ainsi, grâce à une participation de la Ville de 8.5 millions d'euros, nous rénovons les équipements sportifs de Léo Lagrange, en lien avec les associations, pour permettre de continuer de développer l'offre sportive dans l'arrondissement. Nous veillerons aussi à reboiser ce site, qui pourra constituer, demain, une nouvelle entrée végétalisée vers le Bois de Vincennes.

Pour compléter cette offre en équipements publics, il m'apparaît également essentiel qu'une piscine publique soit implantée dans ce futur quartier, alors même que les équipements aquatiques sont parmi les plus fréquentés à Paris, et que les deux seules piscines publiques du 12<sup>e</sup> ne suffisent pas à combler la demande existante.

Dans la continuité des deux vœux déposés et votés en novembre 2014 et juillet 2015, j'ai donc souhaité présenter un nouveau vœu, avec les élus de la majorité du 12<sup>e</sup> arrondissement, demandant l'intégration d'une piscine publique dans le projet, et son inscription dans la programmation qui sera transmise à l'aménageur. Ce vœu a été voté à l'unanimité en Conseil d'arrondissement le 18 juin.

Ce futur quartier, empreint d'une histoire ferroviaire, doit pouvoir mettre en lumière cet héritage. C'est pourquoi nous avons décidé de conserver la Gare de la Râpée inférieure, et de la réhabiliter dans le cadre d'un appel à projets qui déterminera précisément ses usages, en vue de l'ouvrir au public autour d'activités liés à l'artisanat, à la détente, au sport et aux loisirs.

Ce site bénéficiera d'une identité architecturale et paysagère forte par la création de grands espaces verts, de places publiques, et l'implantation d'immeubles de grandes hauteurs innovants en matière environnementale, marquant un quartier métropolitain d'ampleur, en cohérence avec les Tours Duo, imaginées par Jean Nouvel dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, de

l'autre côté de la Seine. Ce paysage s'inscrira également dans la continuité du nouveau quartier de Charenton-le-Pont qui émergera dans les prochaines années et verra notamment l'implantation d'un immeuble de grande hauteur.

Cette délibération marque ainsi la mise en œuvre opérationnelle de ce futur quartier, en actant aussi le protocole foncier entre la Ville et la SNCF, et confiant ce projet à la SEMAPA, aménageur d'expérience, avec qui nous continuerons de travailler à toutes les étapes du projet, que ce soit en matière de concertation avec les habitants, de choix architecturaux et d'ambitions environnementales.

Il nous faudra aussi continuer à nous mobiliser auprès d'IDF mobilités pour développer les transports dans le quartier. J'appelle aujourd'hui chacun à sortir de ses postures pour ce projet moderne, de dimension métropolitaine, qui permet la création de logements et un rééquilibrage vers l'Est en termes d'emploi. Pour l'ensemble de ces raisons, notre responsabilité est engagée dans la réussite de cette opération ambitieuse, attendue et déclarée d'intérêt général. Nous avons une occasion unique de donner une réalité opérationnelle à la plus grande opération d'aménagement actuellement en cours à Paris.

